



Pacs et carte de séjour, pas de délivrance de récépissé

Par **virginieddb**, le **23/04/2013** à **21:52**

Bonjour,

Je suis française et pascé avec mon compagnon australien depuis janvier 2013. Nous sommes arrivés en France en mai 2012 après avoir vécu en Australie 9 mois, nous pouvons donc prouver à ce jour 1 an de vie commune sur le territoire français. Cette semaine nous nous sommes présentés à la préfecture de Nice et avons fait la demande d'une carte de séjour "vie privée et familiale" au titre du PACS. La préfecture a pris notre dossier en compte mais ne nous a pas délivré de récépissé... Ils m'ont dit d'attendre une lettre pour approbation ou non de la demande de carte de séjour par le préfet. Lors du dépôt de dossier j'ai également présenté une promesse d'embauche mais ils n'ont pas voulu en prendre compte. Mon conjoint est arrivé en France avec un visa Schengen (3 mois) et est donc à ce jour en situation irrégulière... Pensez-vous qu'il est normal de ne pas avoir eu de récépissé ? Merci par avance pour vos réponses.

Par **gabyb182**, le **26/04/2013** à **15:26**

ne t'inquiète pas. c'est pas forcément grave :) si tu es pacsee et que vous pouvez prouver un an de vie commune ça devrait aller